



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 7 septembre 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absente Madame la conseillère Isabelle Fontaine

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
  - D.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021**
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 **Services de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace / saison 2021-2022**
  - H.2 **Étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Pierre-De Lestage / Service en architecture de paysage**
  - H.3 **Vente de garage**
  - H.4 **Propriété sise au 101-115 rue D'Iberville / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture**
  - H.5 **Contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage**
  - H.6 **Bail de location / Le Pro-Shop des Sportifs**
  - H.7 **Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Convention de modification**
  - H.8 **Contrat relatif à la fourniture et l'installation de caméras de surveillance au parc Gilles-Villeneuve**
  - H.9 **Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier -D'Autray / Exposition de voitures au centre-ville 2021**
  - H.10 **Financement de certaines dépenses par appropriation à l'excédent**
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
- L) **Adoption de règlements**
  - L.1 **Adoption du règlement 961**  
Règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux
  - L.2 **Adoption du règlement 965**  
Règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente de bateaux
  - L.3 **Adoption du règlement 748-215**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05

2021-09-211



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

L.4 **Adoption du règlement 748-216**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements  
en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24

L.5 **Adoption du second projet de règlement 748-217**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements  
en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones  
4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58

- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-09-212

#### D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 août  
2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333  
de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 août 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-213

### E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses  
reliées au fonctionnement des services municipaux;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes  
2021-07 et 2021-08 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme  
de 505 694,74 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2021-09-214

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-08 » représente les dépenses encourues en août 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en août 2021 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 350 772,34 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 2 septembre 2021 déposé par le service de la trésorerie.

### H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

#### H.1 SERVICES DE CAMIONNAGE AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE / SAISON 2021-2022

CONSIDÉRANT la demande de cotations numéro 2021-007 relative à la fourniture de services de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des cotations effectuée après 11 heures le 7 septembre 2021, à savoir :

ENTREPRISES	CAMION 10 ROUES (3 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )	CAMION 12 ROUES (4 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )	SEMI-REMORQUE (5 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )
Terrassement Baril 9230-8832 Québec Inc.	-----	1.60 \$ / m <sup>3</sup>	1.60 \$ / m <sup>3</sup>

CONSIDÉRANT que les cotations dont les prix sont supérieurs au taux de référence de 1,911 \$/m<sup>3</sup> contenu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace 2021-2022 du ministère des Transports du Québec ne sont pas acceptées;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Denis Perreault

#### ET RÉSOLU :

De retenir les services du transporteur aux prix énumérés ci-dessous à l'égard du contrat de services de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison 2021-2022 et ce, aux conditions décrites au document de cotation numéro 2021-007, à savoir :

2021-09-215



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

Ordre d'affectation	Entreprise	Camion 10 roues (3 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )	Camion 12 roues (4 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )	Semi-remorque (5 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m <sup>3</sup> )
1	Terrassement Baril 9230-8832 Québec Inc.	-----	1.60 \$ / m <sup>3</sup>	1.60 \$ / m <sup>3</sup>

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-216

### H.2 ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PIERRE-DE LESTAGE / SERVICE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE

CONSIDÉRANT que la réfection de la rue Pierre-De Lestage est inscrite au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les infrastructures souterraines, effectuer les aménagements relatifs à la circulation et procéder à l'installation des aménagements urbains afin de bonifier les abords de la rue;

CONSIDÉRANT l'offre de services en architecture de paysage datée du 6 août 2021 déposée par la firme EVOQ Architecture pour la réalisation du concept d'aménagement incluant entre autres les plans, les coupes et l'évaluation des coûts de construction en architecture de paysage;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

#### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme EVOQ Architecture le contrat de service en architecture de paysage pour la réalisation de l'étude d'avant-projet de la réfection de la rue Pierre-De Lestage au coût total de 14 600 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services datée du 6 août 2021.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté et le solde à l'excédent non affecté du montant net de la dépense encourue pour ledit mandat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-217

### H.3 VENTE DE GARAGE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destremes,  
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

#### ET RÉSOLU :

D'autoriser la tenue d'une vente de garage sur le territoire de Berthierville les 18 et 19 septembre 2021 sans l'obtention d'un permis.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**





No de résolution  
ou annotation

2021-09-218

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### H.4 PROPRIÉTÉ SISE AU 101-115 RUE D'IBERVILLE / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande datée du 19 août 2021 visant la démolition de l'immeuble sis au 101-115 rue D'Iberville à Berthierville afin de faire place à un nouveau concept de développement au centre-ville;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1<sup>er</sup> avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission de permis de démolition pour la propriété sise au 101-115 rue D'Iberville à Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H.5 CONTRAT DE SERVICE DE PRÉPOSÉE AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PIERRE-DE-LESTAGE

CONSIDÉRANT la reprise des activités sportives aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage débutant à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 30 août 2021;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU :

D'accorder à M<sup>me</sup> Guylaine Coulombe le contrat de service de préposée aux gymnases de l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour la session automne 2021 ainsi que les sessions hiver et printemps 2022 au montant forfaitaire par session de 2 121 \$ toutes taxes incluses, et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### H.6 BAIL DE LOCATION / LE PRO-SHOP DES SPORTIFS

CONSIDÉRANT que le bail intervenu entre « Le Pro-Shop des Sportifs » et la Ville de Berthierville pour la location d'un emplacement situé à l'aréna Joannie Rochette est venu à échéance le 31 mai 2020;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

2021-09-219

2021-09-220



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### ET RÉSOLU :

De proposer un nouveau bail de location pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 mai 2022 au montant annuel de mille deux cent soixante-quatre dollars et quarante-trois cents (1 264,43 \$) plus les taxes applicables, payable sur 7 mois, soit de septembre à mars inclusivement;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit bail de location à intervenir entre la Ville de Berthierville et M. Alain De Repentigny, propriétaire de « Le Pro-Shop des Sportifs ».

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-221

### H.7 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / CONVENTION DE MODIFICATION

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville a présenté en 2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales avec le report de la date du dépôt de la reddition de compte au 31 mars 2022;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau

### ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville la convention de modification de la convention d'aide financière 2018-2021 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-222

### H.8 CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU PARC GILLES-VILLENEUVE

CONSIDÉRANT que le budget 2021 prévoit l'acquisition de caméras de surveillance pour différents sites municipaux financée au moyen d'une appropriation à l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des caméras de surveillance incluant un enregistreur au parc Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 3 septembre 2021 déposée par la compagnie MLCO Systèmes de sécurité inc. pour l'installation des caméras de surveillance et d'un enregistreur sur le site dudit parc;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune connexion Internet disponible au parc Gilles-Villeneuve générant le besoin d'un système en circuit autonome qui devra être consulté localement;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destremes,  
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie MLCO Systèmes de sécurité inc. le contrat de fourniture et d'installation de caméras de surveillance et d'un enregistreur au parc Gilles-Villeneuve au coût de 9 345.37 \$ plus les taxes applicables, et ce tel que détaillé à leur offre de service datée du 3 septembre 2021.

D'autoriser la dépense nécessaire à l'installation de l'alimentation électrique 120VAC pour ledit parc.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net de la dépense encourue pour lesdits travaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-223

### H.9 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER-D'AUTRAY / EXPOSITION DE VOITURES AU CENTRE-VILLE 2021

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 25 août 2021 présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue de l'exposition de voitures au centre-ville le 25 septembre prochain;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et la politique de prêt d'équipements et de plateaux;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet événement régional;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

### ET RÉSOLU :

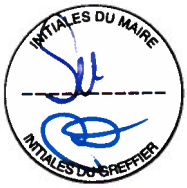
D'autoriser un déboursé de 350 \$ à titre de commandite à la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray dans le cadre de la tenue de l'exposition de voitures le 25 septembre 2021 présentée au centre-ville.

D'autoriser la fermeture d'une section des rues De Frontenac, D'Iberville et Place du Marché, pour la tenue dudit événement le 25 septembre 2021.

De confirmer qu'il incombe à l'organisateur de l'événement, la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray, de faire respecter les mesures sanitaires en vigueur dans la situation de pandémie de la COVID 19 pour la tenue de l'activité.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2021-09-224

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### H.10 FINANCEMENT DE CERTAINES DÉPENSES PAR APPROPRIATION À L'EXCÉDENT

CONSIDÉRANT que le budget 2021 prévoyait le financement de certaines dépenses par une appropriation à l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la compagnie MLCO Systèmes de sécurité inc. pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance au coût de 30 187,28 \$ plus les taxes applicables en vertu de la résolution 2021-06-151;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat à la compagnie Rodéo du Groupe Kiwi relatif à la conception et à la fourniture de douze panneaux d'interprétation historique au coût de 13 945 \$ plus les taxes applicables en vertu de la résolution 2021-07-173, bénéficiant d'une aide financière partielle accordée dans le cadre du PAC rurales ;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à la firme GBI Experts-Conseils inc. relatif à l'étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Pierre-De Lestage au coût de 23 600 \$ plus les taxes applicables en vertu de la résolution 2021-08-193;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau

#### ET RÉSOLU :

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net des dépenses encourues pour les résolutions numéro 2021-06-151, 2021-07-173 et 2021-08-193.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté du montant net de la dépense encourue par le contrat octroyé à la compagnie Electromega relatif à la fourniture et à l'installation d'un système de contrôle du stationnement pour les usagers de la descente de bateaux située au parc Gilles-Villeneuve en vertu de la résolution 2021-07-172.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de document.

#### J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de juillet 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'août 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'août 2021

#### K) AVIS DE MOTION

- Aucun avis de motion.





No de résolution  
ou annotation

2021-09-225

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 961

##### Règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de différentes infrastructures situées en bordure de plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en tant que propriétaire de ces infrastructures, la Ville peut régir leur utilisation;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire réglementer l'utilisation de ses infrastructures municipales situées en bordure de plans d'eau;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire également réglementer l'amarrage ou toute autre accroche sur les infrastructures municipales situées en bordure des plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

#### ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 961 relatif à l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 965

##### Règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente à bateaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire assurer une gestion et une utilisation optimale des stationnements pour les utilisateurs de la descente à bateaux située au parc Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de contrôler le stationnement des véhicules auxquels est attachée une remorque à bateau, dû à l'abondance;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

2021-09-226



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 965 concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente à bateaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-227

### L.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-215

Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-215 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 » a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 448 710 a déposé une demande officielle de modification au règlement de zonage en date du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 effectué par le règlement 748-211 ne correspond pas à la demande du propriétaire et qu'une nouvelle modification est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 12 juillet et le 27 juillet 2021 suivant l'avis public publié le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-215 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-215 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2021-09-228

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

### L.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-216 Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-216 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24 » a été déposé;

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de procuration signée en date du 2 mars 2021 autorisant Développement Zone Verte à effectuer les démarches au nom du propriétaire pour la demande de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande officielle datée du 15 avril 2021 par la firme d'urbanisme Développement Zone Verte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 12 juillet et le 27 juillet 2021 suivant l'avis public publié le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet du règlement numéro 748-216 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

#### ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-216 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-09-229

### L.5 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-217 Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, le projet de règlement numéro 748-217 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 » a été déposé;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #748 prévoit actuellement qu'aucun agrandissement ou transformation d'un bâtiment ou d'un usage n'est permis, à moins que le nombre de cases de stationnement requis pour l'ensemble du bâtiment, tel qu'agrandi, ne soit prévu;

CONSIDÉRANT que la dimension des lots ainsi que la densité dans le centre-ville ne permettent pas l'aménagement de nouvelles cases de stationnement conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT que les zones 4-C-39, 4-C-42 et 4-C-53 sont déjà exemptées des normes relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT que cette modification permettra désormais l'application du règlement 946 dans les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 sans égard aux normes relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 11 août 2021 et le 26 août 2021 suivant l'avis public de consultation écrite donné le 11 août 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destremes,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-217 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

7 septembre 2021

2021-09-230

### N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

### O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

#### ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 08.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Suzanne Nantel  
Mairesse

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Suzanne Nantel  
Mairesse